

1. Identification

Product identifier	SENTRY NON-IONIC LIQUID WETTING & SPREADING AGENT	PCP 28343
Other means of identification	Not available.	
Recommended use	For agricultural use	
Recommended restrictions	None known.	

Manufacturer/Importer/Supplier/Distributor information

Manufacturer

Company name	Norac Concepts
Address	P.O. Box 31097 Guelph, ON N1H 8K1
Telephone	519-821-3633
E-mail	info@noracconcepts.com
Emergency phone number	613-787-5620
Supplier	See above.

2. Hazard identification

Physical hazards	Flammable liquids	Category 3
Health hazards	Acute toxicity, oral	Category 4
	Serious eye damage/eye irritation	Category 1
Environmental hazards	Not classified.	
Label elements		



Signal word	Danger
Hazard statement	Flammable liquid and vapour. Causes serious eye damage. Harmful if swallowed.

Precautionary statement

Prevention Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking. Use explosion-proof electrical, ventilating and lighting equipment. Keep container tightly closed. Ground and bond container and receiving equipment. Use non-sparking tools. Take action to prevent static discharges. Wear protective gloves, protective clothing, eye protection and face protection. Wash thoroughly after handling. Do not eat, drink or smoke when using this product.

Response In case of fire: Use appropriate media to extinguish. IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water. IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Immediately call a POISON CENTER or doctor. IF SWALLOWED: Call a POISON CENTER or doctor if you feel unwell. Rinse mouth.

Storage Store in a well-ventilated place. Keep cool.

Disposal Dispose of container in accordance with local, regional, national and international regulations.

Other hazards None known.

Supplemental information Classification in accordance with Canada WHMIS 2015 regulation.

Exempt - Registered product - (PCP 28343).

This product is not subject to the Hazardous Products Act (HPA) Part II (Hazardous Products) as per paragraph 12(j); Schedule 1 (Non-Application of Part II).

This restriction states that Part II does not apply in respect of the sale or importation of anything listed in Schedule 1 which includes any pest control product as defined in subsection 2(1) of the Pest Control Products Act, any explosive as defined in section 2 of the Explosives Act, any cosmetic, device, drug or food, as defined in section 2 of the Food and Drugs Act, any consumer product as defined in section 2 of the Canada Consumer Product Safety Act and any wood or product made of wood.

3. Composition/information on ingredients

Mixtures

Chemical name	Common name and synonyms	CAS number	%
Nonylphenoxy polyethoxy ethanol		Trade Secret	80-100*

All concentrations are in percent by weight unless ingredient is a gas. Gas concentrations are in percent by volume.

Composition comments *CANADA GHS: The exact percentage (concentration) and chemical name has been withheld as a trade secret.

4. First-aid measures

Inhalation	If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.
Skin contact	If on skin, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
Eye contact	If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
Ingestion	IF SWALLOWED: Call a POISON CENTRE or doctor if you feel unwell. Rinse mouth.
Most important symptoms/effects, acute and delayed	Severe eye irritation. Symptoms may include stinging, tearing, redness, swelling, and blurred vision. Permanent eye damage including blindness could result.
Indication of immediate medical attention and special treatment needed	Provide general supportive measures and treat symptomatically.
General information	<p>Take off all contaminated clothing immediately. If you feel unwell, seek medical advice (show the label where possible). Ensure that medical personnel are aware of the material(s) involved and take precautions to protect themselves. Show this safety data sheet to the doctor in attendance. Wash contaminated clothing before reuse. Avoid contact with eyes and skin. Keep out of reach of children.</p> <p>NOTICE TO USER This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.</p> <p>Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.</p>

5. Fire-fighting measures

Suitable extinguishing media	Carbon dioxide. Dry chemical powder. Water fog. Foam.
Unsuitable extinguishing media	Do not use water jet as an extinguisher, as this will spread the fire.
Specific hazards arising from the chemical	Vapours may form explosive mixtures with air. Vapours may travel considerable distance to a source of ignition and flash back. During fire, gases hazardous to health may be formed.
Hazardous combustion products	May include and are not limited to: Oxides of carbon.
Special protective equipment and precautions for firefighters	Self-contained breathing apparatus and full protective clothing must be worn in case of fire.
Fire fighting equipment/instructions	In case of fire and/or explosion do not breathe fumes. Move containers from fire area if you can do so without risk.
Specific methods	Use standard firefighting procedures and consider the hazards of other involved materials.
General fire hazards	Flammable liquid and vapour.

6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures	Keep unnecessary personnel away. Keep people away from and upwind of spill/leak. Eliminate all ignition sources (no smoking, flares, sparks, or flames in immediate area). Wear appropriate protective equipment and clothing during clean-up. Do not touch damaged containers or spilled material unless wearing appropriate protective clothing. Ventilate closed spaces before entering them. Local authorities should be advised if significant spillages cannot be contained.
--	--

Methods and materials for containment and cleaning up

SPILL CLEANUP: Eliminate sources of ignition and ventilate area. Soak up spill with absorbent material (kitty litter, granular clay, earth) and collect into a waste container. Wash spill site with water after material pick-up and dispose with waste.

Keep combustibles (wood, paper, oil etc) away from spilled material. Take precautionary measures against static discharge. Use only non-sparking tools.

Large Spills: Stop the flow of material, if this is without risk. Dike the spilled material, where this is possible. Cover with plastic sheet to prevent spreading. Following product recovery, flush area with water.

Small Spills: Absorb with earth, sand or other non-combustible material and transfer to containers for later disposal. Wipe up with absorbent material (e.g. cloth, fleece). Clean surface thoroughly to remove residual contamination.

Never return spills to original containers for re-use.

Environmental precautions

Avoid discharge into drains, water courses or onto the ground. Do not discharge into lakes, streams, ponds or public waters.

7. Handling and storage**Precautions for safe handling**

Do not handle, store or open near an open flame, sources of heat or sources of ignition. Protect material from direct sunlight. When using do not smoke. Explosion-proof general and local exhaust ventilation. All equipment used when handling the product must be grounded. Take precautionary measures against static discharges. Use non-sparking tools and explosion-proof equipment. Do not get this material in contact with eyes. Avoid prolonged exposure. Wear appropriate personal protective equipment. Wash thoroughly after handling. Use good industrial hygiene practices in handling this material. When using do not eat or drink.

Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Prevent electrostatic charge build-up by using common bonding and grounding techniques. Store in a cool, dry place out of direct sunlight. Store in a well-ventilated place. Keep in an area equipped with sprinklers. Keep out of reach of children.

STORAGE: Keep in original container tightly closed in a safe place when not in use. Store in a cool and dry location away from oxidizing and reducing agents. Keep away from heat, sparks and sources of ignition. Keep away from food, drink and animal feedstuffs.

8. Exposure controls/Personal protection**Occupational exposure limits**

No exposure limits noted for ingredient(s).

Biological limit values

No biological exposure limits noted for the ingredient(s).

Appropriate engineering controls

Good general ventilation (typically 10 air changes per hour) should be used. Ventilation rates should be matched to conditions. If applicable, use process enclosures, local exhaust ventilation, or other engineering controls to maintain airborne levels below recommended exposure limits. If exposure limits have not been established, maintain airborne levels to an acceptable level.

Individual protection measures, such as personal protective equipment**Eye/face protection**

Wear safety glasses with side shields (or goggles) and a face shield.

Skin protection**Hand protection**

Impervious gloves. Confirm with reputable supplier first.

Other

Wear suitable protective clothing. As required by employer code.

Respiratory protection

Where exposure guideline levels may be exceeded, use an approved NIOSH respirator. Respirator should be selected by and used under the direction of a trained health and safety professional following requirements found in OSHA's respirator standard (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 and ANSI's standard for respiratory protection (Z88.2).

Thermal hazards

Not applicable.

General hygiene considerations

When using do not smoke. Always observe good personal hygiene measures, such as washing after handling the material and before eating, drinking, and/or smoking. Routinely wash work clothing and protective equipment to remove contaminants. When using do not eat or drink.

9. Physical and chemical properties**Appearance**

Clear

Physical state

Liquid.

Form

Liquid.

Colour

Colourless

Odour

Mild, Sweet

Odour threshold

Not available.

pH

6.5 - 7.5

Melting point/freezing point

Not available.

Initial boiling point and boiling range	>108 °C (226.4 °F)
Flash point	>46.0 °C (> 114.8 °F) TCC
Evaporation rate	Not available.
Flammability (solid, gas)	Not available.

Upper/lower flammability or explosive limits

Flammability limit - lower (%)	> 1.8 %
Flammability limit - upper (%)	< 10.6 %
Explosive limit - lower (%)	Not available.
Explosive limit - upper (%)	Not available.

Vapour pressure	10 mm Hg
Vapour density	2.55 (air=1.0)
Relative density	1.03 @ 20°C
Solubility(ies)	
Solubility (water)	Miscible
Partition coefficient (n-octanol/water)	Not available.
Auto-ignition temperature	Not available.
Decomposition temperature	Not available.
Viscosity	Not available.

Other information

Explosive properties	Not explosive.
Oxidising properties	Not oxidising.

10. Stability and reactivity

Reactivity	The product is stable and non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.
Chemical stability	Material is stable under normal conditions.
Possibility of hazardous reactions	No dangerous reaction known under conditions of normal use.
Conditions to avoid	Avoid heat, sparks, open flames and other ignition sources. Do not mix with other chemicals.
Incompatible materials	Strong oxidising agents. Acids. Reducing Agents.
Hazardous decomposition products	May include and are not limited to: Oxides of carbon.

11. Toxicological information

Information on likely routes of exposure

Inhalation	Prolonged inhalation may be harmful.
Skin contact	No adverse effects due to skin contact are expected.
Eye contact	Causes serious eye damage.
Ingestion	Harmful if swallowed. May cause stomach distress, nausea or vomiting.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

Severe eye irritation. Symptoms may include stinging, tearing, redness, swelling, and blurred vision. Permanent eye damage including blindness could result.

Information on toxicological effects

Acute toxicity	TOXICOLOGICAL INFORMATION: Swallowing may cause nausea and vomiting. Contact with the eye may cause severe irritation, treat symptomatically. Treat skin irritation symptomatically.
----------------	--

Components	Species	Test Results
Nonylphenoxy polyethoxy ethanol (CAS Trade Secret)		
Acute		
<i>Dermal</i>		
LD50	Rabbit	> 2000 mg/kg, Sigma Aldrich
<i>Inhalation</i>		
LC50	Rat	> 1.2 mg/L, 4 h, Sigma Aldrich

Components	Species	Test Results
<i>Oral</i> LD50	Rat	1602 mg/kg, ECHA
Skin corrosion/irritation	Prolonged skin contact may cause temporary irritation.	
Exposure minutes	Not available.	
Erythema value	Not available.	
Oedema value	Not available.	
Serious eye damage/eye irritation	Causes serious eye damage.	
Corneal opacity value	Not available.	
Iris lesion value	Not available.	
Conjunctival reddening value	Not available.	
Conjunctival oedema value	Not available.	
Recover days	Not available.	
Respiratory or skin sensitisation		
Respiratory sensitisation	Not a respiratory sensitizer.	
Skin sensitisation	This product is not expected to cause skin sensitisation.	
Germ cell mutagenicity	No data available to indicate product or any components present at greater than 0.1% are mutagenic or genotoxic.	
Carcinogenicity	Non-hazardous by WHMIS criteria.	
Reproductive toxicity	This product is not expected to cause reproductive or developmental effects.	
Specific target organ toxicity - single exposure	Not classified.	
Specific target organ toxicity - repeated exposure	Not classified.	
Aspiration hazard	Not an aspiration hazard.	
Chronic effects	Prolonged inhalation may be harmful.	
Further information	Not available.	

12. Ecological information

Ecotoxicity	Not available
Persistence and degradability	No data is available on the degradability of this product.
Bioaccumulative potential	
Mobility in soil	No data available.
Mobility in general	Not available.
Other adverse effects	No other adverse environmental effects (e.g. ozone depletion, photochemical ozone creation potential, endocrine disruption, global warming potential) are expected from this component.

13. Disposal considerations

Disposal instructions	<p>DISPOSAL OF UNUSED, UNWANTED PRODUCT: For information on the disposal of unused, unwanted product contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.</p> <p>CONTAINER DISPOSAL: For Recyclable Containers – Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site: (1) Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. (2) Make the empty, rinsed container unsuitable for further use. If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.</p> <p>For Returnable Containers - Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).</p>
Local disposal regulations	Dispose in accordance with all applicable regulations.
Hazardous waste code	The waste code should be assigned in discussion between the user, the producer and the waste disposal company.
Waste from residues / unused products	Dispose of in accordance with local regulations. Empty containers or liners may retain some product residues. This material and its container must be disposed of in a safe manner (see: Disposal instructions).

Contaminated packaging

Since emptied containers may retain product residue, follow label warnings even after container is emptied. Empty containers should be taken to an approved waste handling site for recycling or disposal.

14. Transport information

General

Canada: TDG Proof of Classification: Classification Method: Classified as per Part 2, Sections 2.1 – 2.8 of the Transportation of Dangerous Goods Regulations. If applicable, the technical name and the classification of the product will appear below.

1.33 Class 3, Flammable Liquids: General Exemption

1.33: Part 3 (Documentation), Part 4 (Dangerous Goods Safety Marks), Part 5 (Means of Containment), Part 6 (Training), Part 7 (Emergency Response Assistance Plan), Part 9 (Road) and Part 10 (Rail) do not apply to the handling, offering for transport or transporting of dangerous goods included in Class 3, Flammable Liquids, on a road vehicle, a railway vehicle or a vessel on a domestic voyage if the dangerous goods (a) have no subsidiary class; (b) are included in Packing Group III and have a flash point greater than 37.8°C; and (c) are in one or more small means of containment designed, constructed, filled, closed, secured and maintained so that under normal conditions of transport, including handling, there will be no accidental release of the dangerous goods that could endanger public safety.

Transportation of Dangerous Goods (TDG - Canada)

Not regulated as dangerous goods.

15. Regulatory information

Canadian federal regulations

This product is not subject to the Hazardous Products Act (HPA) Part II (Hazardous Products) as per paragraph 12(j); Schedule 1 (Non-Application of Part II).

This restriction states that Part II does not apply in respect of the sale or importation of anything listed in Schedule 1 which includes any pest control product as defined in subsection 2(1) of the Pest Control Products Act, any explosive as defined in section 2 of the Explosives Act, any cosmetic, device, drug or food, as defined in section 2 of the Food and Drugs Act, any consumer product as defined in section 2 of the Canada Consumer Product Safety Act and any wood or product made of wood.

Read the label, authorized under the Pest Control Products Act, prior to using or handling the pest control product.

There are Canada-specific environmental requirements for handling, use, and disposal of this pest control product that are indicated on the label.

This chemical is a pest control product registered by Health Canada Pest Management Regulatory Agency and is subject to certain labelling requirements under the Pest Control Products Act. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for GHS-consistent safety data sheets. Following is the hazard information required on the pest control product label:

READ THE LABEL BEFORE USING.

PRECAUTIONS:

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Avoid contact with eyes and skin. Causes painful stinging or burning of eyes and lids. Prolonged contact with skin may cause irritation in some individuals. Wear chemical resistant gloves and face protection (face shield) when handling the concentrate. Do not eat, drink or smoke when using. Wash hands before meals and after work.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Swallowing may cause nausea and vomiting. Contact with the eye may cause severe irritation, treat symptomatically. Treat skin irritation symptomatically.

Canada CEPA Schedule I: Listed substance

Nonylphenoxy polyethoxy ethanol (CAS Trade Secret) Listed.

Canada Priority Substances List (Second List): Listed substance

Nonylphenoxy polyethoxy ethanol (CAS Trade Secret) Listed.

Export Control List (CEPA 1999, Schedule 3)

Not listed.

Greenhouse Gases

Not listed.

Precursor Control Regulations

Not regulated.

International regulations**WHMIS classification**

Exempt - Registered product - (PCP 28343)

Inventory status

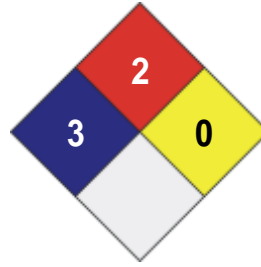
Country(s) or region	Inventory name	On inventory (yes/no)*
Canada	Domestic Substances List (DSL)	Yes
Canada	Non-Domestic Substances List (NDSL)	No

*A "Yes" indicates that all components of this product comply with the inventory requirements administered by the governing country(s)

16. Other information

LEGEND	
Severe	4
Serious	3
Moderate	2
Slight	1
Minimal	0

HEALTH	/ 3
FLAMMABILITY	2
PHYSICAL HAZARD	0
PERSONAL PROTECTION	X



Issue date 19-April-2021
Revision date 19-April-2021
Version No. 03

Other information For an updated SDS, please contact the supplier/manufacturer listed on the first page of the document.

Disclaimer The information in the sheet was written based on the best knowledge and experience currently available. Information contained herein was obtained from sources considered technically accurate and reliable. While every effort has been made to ensure full disclosure of product hazards, in some cases data is not available and is so stated. Since conditions of actual product use are beyond control of the supplier, it is assumed that users of this material have been fully trained according to the requirements of all applicable legislation and regulatory instruments. No warranty, expressed or implied, is made and supplier will not be liable for any losses, injuries or consequential damages which may result from the use of or reliance on any information contained in this document.

Prepared by Norac Concepts Inc. Phone: (519) 821-3633

1. Identification

Identificateur de produit	SENTRY Mouillant et adhésif non ionique	LPA 28343
Autres moyens d'identification	Pas disponible.	
Usage recommandé	For agricultural use	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société	Norac Concepts
Adresse	boîte postale 31097 Guelph, ON N1H 8K1
Téléphone	519-821-3633
Courriel	info@noracconcepts.com
Numéro de téléphone d'urgence	613-787-5620
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Liquide et vapeur inflammables. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif en cas d'ingestion.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Intervention	En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Classement conformément au règlement du SIMDUT de Canada 2015.

Exempt - Produit Enregistré - (LPA 28343).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprennent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Nonylphénoxy polyéthoxy éthanol		Secret commercial	80-100*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition *CANADA GHS: Le pourcentage exact (concentration) et le nom chimique ont été retenus comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Peau	Contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement
Yeux	Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	<p>Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.</p> <p>AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.</p> <p>Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.</p>

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Brouillard d'eau. Mousse.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeur inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS: Éliminer toute source d'ignition, et ventiler l'endroit. Faire absorber le liquide à l'aide d'une matière inerte (sable, argile, litière pour chat, etc.). Disposer le tout dans un contenant hermétiquement fermé. Après s'être débarrassé des rebuts, laver l'endroit contaminé à l'eau. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Tenir hors de portée des enfants. ENTREPOSAGE: Garder le contenant original hermétiquement fermé dans un endroit en sécurité lorsque non utilisé. L'entreposer dans un endroit frais et sec, loin d'agents oxydants ou réducteurs. Garder au loin de toute source de chaleur, d'étincelles ou d'allumage. Entreposer loin de toute alimentation humaine ou animale

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
Protection de la peau	
Protection des mains	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Autre	Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore
Odeur	Faible, Sucré
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	6.5 - 7.5
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition	> 108 °C (> 226.4 °F)
domaine d'ébullition	
Point d'éclair	> 46.0 °C (> 114.8 °F) TVC
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	> 1.8 %
Limites d'inflammabilité supérieure (%)	< 10.6 %
Limites d'explosibilité inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'explosibilité supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	10 mm Hg
Densité de vapeur	2.55 (air=1,0)
Densité relative	1.03 @ 20°C
Solubilité	
Solubilité (eau)	Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Acides. Agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'ingestion peut causer la nausée ou le vomissement. Un contact avec les yeux peut entraîner une grave irritation. Traiter selon les symptômes. Traiter les irritations de la peau selon les symptômes

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Nonylphénoxy polyéthoxy éthanol (CAS Secret commercial)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, Sigma Aldrich
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1.2 mg/L, 4 h, Sigma Aldrich
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1602 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.	
Valeur de l'opacité de la corne	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.	
Cancérogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.	

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Pas disponible
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Mobilité générale	Pas disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	<p>ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR: Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements</p> <p>ÉLIMINATION DU CONTENANT : Contenants recyclables: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: (1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. (2) Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.</p> <p>Contenants réutilisables - Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).</p>
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités

Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

1.33 Exemption d'ordre général relative à la classe 3, Liquides inflammables

1.33: La partie 3 (Documentation), la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses), la partie 5 (Contenants), la partie 6 (Formation), la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence), la partie 9 (Transport routier) et la partie 10 (Transport ferroviaire) ne s'appliquent pas à la manutention, à la demande de transport ou au transport des marchandises dangereuses incluses dans la classe 3, Liquides inflammables, à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur si les conditions suivantes sont réunies : a) les marchandises dangereuses n'ont pas de classe subsidiaire; b) les marchandises dangereuses sont incluses dans le groupe d'emballage III et leur point d'éclair est supérieur à 37,8 °C; c) les marchandises dangereuses sont placées dans un ou plusieurs petits contenants conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet accidentel des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit n'est pas assujéti à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprennent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

PRÉCAUTIONS:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Cause des piqûres ou des brûlures douloureuses aux yeux et paupières. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation chez certains individus. Porter des gants imperméables aux produits chimiques et un protecteur facial lors de la manipulation du concentré. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les repas, après avoir utilisé le produit.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'ingestion peut causer la nausée ou le vomissement. Un contact avec les yeux peut entraîner une grave irritation. Traiter selon les symptômes. Traiter les irritations de la peau selon les symptômes

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Nonylphénoxy polyéthoxy éthanol (CAS Secret commercial) Inscrit.

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Nonylphénoxy polyéthoxy éthanol (CAS Secret commercial) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Inventaires

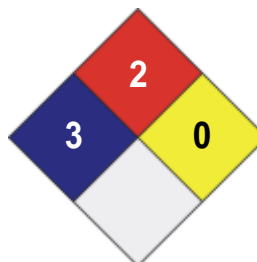
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication

19-Avril-2021

Date de la révision

19-Avril-2021

Version n°

03

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Norac Concepts Inc. Téléphone: (519) 821-3633